

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 011-4327/18/BM

■ Pôle d'échanges Multimodal de Martigues - Quartier de l'Hôtel de Ville - Approbation du bilan de la concertation MET 18/8345/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice unique des transports et de la Mobilité Durable a approuvé en décembre 2016 son agenda de la mobilité structuré "autour de lignes et de pôles d'échanges Premium, gages de l'attractivité du système de mobilité dans son ensemble", dont celui de Martigues- Hôtel de Ville.

Le Pôle d'échanges de Martigues est un Pôle routier bien établi mais dont l'implantation actuelle, dans l'environnement trop contraint de la Place des Aires, ne permet pas d'envisager les évolutions souhaitées par la Métropole en termes de mobilité. Aussi, le futur pôle, implanté dans le quartier de l'Hôtel de Ville, à proximité du centre administratif et du centre-ville de Martigues, permettra de répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser les relations entre les différents modes de déplacement : BHNS, lignes express interurbaines MétroExpress, lignes de bus de desserte locale, navettes maritimes, modes actifs, VL,
- Améliorer l'attractivité des transports en commun en offrant aux usagers des espaces d'accueil de qualité (hall d'attente, billettique, information, services...),
- Disposer de locaux commerciaux et de services adaptés pour le personnel commercial et d'exploitation,

Compte tenu de sa localisation et du montant prévisible des travaux, et en référence avec les seuils de l'article R 103-1 du Code de l'Urbanisme, cette opération est soumise à concertation publique en application du 3° de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Aussi, par délibération n° TRA 004-2328/17/CM du 13 juillet 2017, le Conseil de la Métropole a défini les objectifs et les modalités de cette concertation.

RAPPEL DES OBJECTIFS POURSUIVIS

Les finalités visées de la concertation publique sur le projet du Pôle d'Echanges Multimodal de Martigues sont les suivantes :

- Donner au public une information claire et précise sur le projet,
- Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet
- Permettre au public de formuler des observations et propositions sur ce dernier.

MISE EN OEUVRE DE LA CONCERTATION

Cette concertation s'est déroulée début 2018 sur plus d'un mois avec plusieurs actions à destination de l'ensemble des habitants du territoire :

- Publication d'un article (une pleine page intitulée « Un bus, un quai ») dans le N°27 de janvier 2018 de « Reflets », le magazine d'information de la Ville de Martigues pour présentation du projet et communication sur la phase de concertation ; ce magazine tiré à plus de 26 000 exemplaires est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Martigues ainsi que dans les structures municipales (maisons de quartier, centres sociaux...)
- Distribution d'un dépliant d'information sur le projet (3 volets) tiré en 3000 exemplaires diffusés au Conseil de Territoire du Pays de Martigues, à la Mairie de Martigues, dans la boutique ULYSSE du réseau de transport urbain ainsi que dans d'autres établissements publics à proximité du futur pôle d'échanges (médiathèque, office du tourisme)
- Expositions permanentes sur le projet du 15 janvier au 2 février 2018 dans les halls d'accueil du Conseil de Territoire du Pays de Martigues et de la Mairie de Martigues :
 - Sur chaque site, trois panneaux de type « Roll up » ont permis d'exposer une synthèse des principaux éléments du projet : objectifs, périmètre, schéma d'aménagement, données chiffrées, planning et coûts.
 - Les dates, heures et lieux de ces expositions ont été diffusés dans la presse régionale (la Provence et la Marseillaise les 13 et 22 janvier 2018) ainsi que sur la radio locale Radio Maritima (56 spots du 15 au 21 janvier 2018) ; ils ont aussi été précisés sur les sites internet du Conseil de Territoire du Pays de Martigues et de la Ville de Martigues ainsi que par voie d'affichage de format A4 (100 exemplaires) dans les boutiques et bus du réseau ULYSSE de transport urbain.
- Mise à disposition de registres sur les lieux d'exposition, à l'accueil du Conseil de Territoire du Pays de Martigues et de la Mairie de Martigues afin de permettre au public d'y consigner ses observations ou ses propositions pendant toute la durée des expositions.

BILAN

Lors de cette concertation, la diversité des moyens mis en œuvre et leur nombre ont permis d'informer largement les habitants du territoire de Martigues du projet de Pôle d'Echanges Multimodal porté par la Métropole Aix-Marseille Provence. L'intérêt suscité par ce projet est manifeste au vue du nombre d'administrés ayant consulté les panneaux d'exposition aux accueils du Conseil de Territoire du Pays de Martigues et de la Mairie de Martigues durant près de trois semaines.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2018

Cet intérêt ne s'est néanmoins pas traduit dans les registres d'expression puisque une seule observation a été consignée en mairie de Martigues. Un administré souligne en effet être « favorable » à ce projet qui profitera aussi bien « aux personnes non véhiculées » mais aussi incitera les autres « avec le manque de stationnement, à ne plus utiliser leurs véhicules ». Il souligne aussi que ce projet s'inscrit pleinement dans la logique du « développement durable ». Cette remarque rejoint notre objectif d'amélioration de l'attractivité de nos services de transport, auquel ce Pôle d'Echanges va contribuer, en vue d'attirer de nouveaux usagers. Elle fait aussi clairement le lien entre stationnement et politique de transport public ; ce dont le projet tient compte avec la réalisation d'un parking relais P+R réservé aux usagers des transports publics notamment des lignes interurbaines métropolitaines Premium et qui facilitera l'utilisation de ces dernières.

Il faut souligner enfin que, loin d'une opposition au projet, le public n'a exprimé aucune remarque négative à son encontre ; ce qui s'explique en partie par son implantation dans le quartier de l'Hôtel de Ville, au sein du centre administratif de la Ville (Hôtel de Ville, Hôtel de Police, Office du tourisme, Conseil de territoire du pays de Martigues, pôle judiciaire...) ; tout en restant à proximité du centre-ville.

Au vue de ce qui précède, il est proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'approbation du bilan de la concertation réalisée pour le projet de Pôle d'échanges de Martigues.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L103-2 et R103-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TRA 004-2328/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant les modalités de concertation publique pour le projet du Pôle d'Echanges Multimodal de Martigues - Quartier de l'Hôtel de Ville
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 11 octobre 2018 ;

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est approuvé le bilan de la concertation publique réalisée dans le cadre du projet de Pôle d'Echanges Multimodal de Martigues tel qu'exposé ci-avant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM